

ENTENTE

Entre

Municipalité de Hudson

Et

Municipalité d'Oka

Et

Traverse Oka inc. (ci-après appelée la Traverse)

ATTENDU QUE la Traverse opère un service de traversiers entre les villes de Hudson et Oka;

ATTENDU QUE la Traverse entend moderniser ses équipements conformément aux lois et règlements en vigueur;

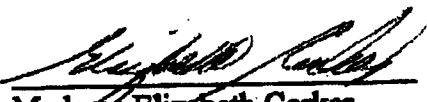
ATTENDU QUE les parties souhaitent établir les modalités entourant l'accroissement de l'achalandage suite à cette modernisation;

IL EST CONVENU ENTRE LES PARTIES :

1. Que la modernisation prévoira deux (2) navires autopropulsés d'une capacité maximale de dix-huit (18) véhicules chacun. Tout désir d'augmentation de la capacité de transport de la Traverse par l'une ou l'autre des parties sera assujéti à l'autorisation unanime des trois parties.

Signé à Vaudreuil-Dorion, le 17 juin 2004

MUNICIPALITÉ DE HUDSON**MUNICIPALITÉ D'OKA**


Madame Elizabeth Corker
Mairesse de Hudson


Monsieur Yvan Patry
Maire d'Oka

TRAVERSE OKA inc


Monsieur Claude Desjardins
Propriétaire